

>> Approche du handicap et connaissance des dispositifs

date[s]

3 jours non fractionnables
jeudi 28 janvier 2010
jeudi 4 février 2010
jeudi 25 mars 2010

horaires

de 9h à 17h les jeudis 28 janvier et 4 février
de 9h à 12h30 le jeudi 25 mars

lieu[x]

CREAHIL
Rue du Buisson 87170 Isle

nombre de personnes

20 personnes maximum

intervenant[s]

Dr Véronique LANGLOIS GEY
Médecin coordonnateur de la MDPH 87

Valérie FREMAUX
Pôle Emploi

Un représentant des Cap Emploi Limousin

Jean AUTIER
Coordination PRITH

Benoît FEIX
Responsable de l'ESAT «Les Papillons Blancs»

Bernard BEAUGRAND
Représentant de l'association Hansemble

Un représentant de la DRTEFP

Un représentant du service Formation Professionnelle de la Région Limousin

Un représentant de l'AGEFIPH

15

Constats

La réaffirmation du principe de non discrimination des travailleurs handicapés sur le volet insertion professionnelle et la nécessité d'intégrer les bénéficiaires de la loi de février 2005 dans les dispositifs de droit commun amènent l'Etat, la Région et l'Agefiph à intégrer dans le programme de professionnalisation des actions de formation sur le volet handicap.

Cette priorité s'inscrit en complémentarité de la mise en place par l'Agefiph de la charte référent TH.

Objectifs

- > Accompagner la professionnalisation des organismes de formation et des structures en charge de l'accompagnement sur le volet insertion professionnel des TH.
- > Former un référent TH dans chaque organisme de formation chargé :
 - de faciliter l'accueil, le positionnement et l'accompagnement des personnes handicapées durant sa formation,
 - de connaître l'ensemble des acteurs, dispositifs et mesures mobilisables en faveur de la personne handicapée dans la mise en place de son parcours,
 - d'être une personne ressource pour l'ensemble de l'équipe pédagogique à l'approche du handicap et des modes de compensation : connaître le réseau des partenaires impliqués dans le champ de la reconnaissance et de l'insertion professionnelle des personnes handicapées et connaître les outils et les aides mobilisables.

Publics

Prioritairement :

- Les formateurs référents identifiés et/ou en voie de l'être dans les dispositifs de formation ayant contractualisé avec l'Agefiph dans le cadre de la charte référent TH.
- Les formateurs référents TH dans les CFA.
- Les coordonnateurs du Portail Limousin Formation.

Contenu

Module 1 : la notion de handicap et les différentes typologies [durée : 3 heures]

Objectif : appréhender l'évolution de la reconnaissance du handicap dans le temps.

Contenu : • présentation de la loi de février 2005.
• présentation des différentes typologies de handicap [classification internationale de fonctionnement].

Module 2 : le cadre législatif et réglementaire [durée : 3 heures]

Objectif : identifier les acteurs.

Contenu : • rôle et fonctionnement de la commission des droits et de l'autonomie.
• les différentes orientations et décisions de la Commission des droits et de l'autonomie des personnes handicapées [reconnaissance de la qualité de travailleur handicapé, allocation adulte handicapé, insertion professionnelle, médico-sociale].

>> Approche du handicap et connaissance des dispositifs

modalités

Journées gratuites
Inscription obligatoire

contact et inscription[s]

Virginie Chalumeau / Christophe Croze
tél : 05 55 10 00 38
virginie.chalumeau@prisme-limousin.fr

Prisme-Limousin, Le Carré Jourdan
13 cours Jourdan 87000 Limoges
www.prisme-limousin.fr

Module 3 : les dispositifs d'accompagnement [durée : 3 heures]

Objectif : identifier les structures et les outils concernant l'accompagnement des bénéficiaires de la loi de février 2005.

Contenu : • présentation des services d'accompagnement sociaux [SAVS, SAMSAH, GEM, Pass mobile santé mentale...].
• offres de service mobilisables pour un accompagnement des publics handicapés vers une insertion socio professionnelle en milieu ordinaire :
- Offre de service Pôle Emploi
- Offre de service Cap Emploi
- Les dispositifs spécifiques [Réseau TC, Airelle, prestations et actions Agefiph]
• Présentation des dispositifs spécifiques mobilisables en faveur de l'accompagnement des publics vers une insertion professionnelle en milieu ordinaire [les prestations AGEFIPH : prestation ponctuelle spécifique, création d'entreprise], de l'assurance maladie [réseau TC].

Module 4 : les structures d'insertion professionnelle en milieu protégé : les ESAT [ex CAT] et en milieu ordinaire : les EA [ex AP] [durée : 3 heures]

Contenu : • Missions et activités des ESAT
• Missions et activités des EA

Module 5 : les dispositifs et outils d'accès à la formation et à l'emploi des bénéficiaires de la loi de février 2005 [durée : 3 heures]

Objectif : • réaffirmer l'accès des bénéficiaires aux dispositifs de droit commun et identifier les outils et dispositifs spécifiques

Contenu : • Les dispositifs ETAT : les centres de rééducation professionnelle, le marché public AFPA
• Les dispositifs Région Limousin : convention Région/Agéfiph
• Les dispositifs AGEFIPH : champ d'intervention et moyens mobilisables par l'Agéfiph, conventions AFPA/AGEFIPH - Etat/Région/AGEFIPH
• Les dispositifs spécifiques partenariaux : action de soutien et accompagnement des apprentis

Méthode pédagogique

- Apports théoriques
- Interventions de professionnels
- Remise de supports

15